



Dommmages et intérêts

Par Nightr432

Bonjour à tous,

Je suis victime de vandalisme sur ma voiture.

J'ai porté plainte, et je ne suis pas la seule victime (les autres ont aussi porté plainte)

Demain a lieu le procès.

Afin d'obtenir réparation des dommages matériels suis-je obligé de me rendre au procès (je n'ai pas d'avocat) ou est ce que je peux attendre le jugement et on me contactera plus tard pour l'évaluation des montants de mon dédommagement ?

Merci beaucoup d'avance pour vos réponses.

Bien cordialement

N